

Soutien de l'Economie Sociale et Solidaire en Nouvelle – Aquitaine

Appel à projets 2021

Cahier des charges

Le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, sociétés commerciales ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

L'économie sociale et solidaire propose de produire, vivre, entreprendre, consommer et travailler « autrement ».

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

I – Cadre de l'appel à projets

La DREAL Nouvelle-Aquitaine, en lien avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine, et en collaboration avec le Conseil régional et l'ADEME, met en place un « appel à projets » pour l'année 2021, visant à soutenir le « développement des pratiques et des initiatives dans le champ de l'ESS ». Il s'adresse aux organismes de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations et les sociétés commerciales) implantés en région Nouvelle-Aquitaine.

Cet appel à projets vise par ailleurs à donner corps à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, par le déploiement et la structuration de filières performantes de prévention, de tri et de recyclage des déchets, au travers d'une accélération des investissements dans un secteur générateur de croissance et d'emplois non délocalisables.

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir des **projets innovants ou exemplaires** pour leur émergence ou leur réalisation sur l'ensemble de la boucle de l'économie circulaire. L'enjeu pour la DREAL et la CRESS est d'impulser une envie de créer et une dynamique de développement d'initiatives sur des champs de l'économie circulaire non encore investigués.

L'économie circulaire constitue une alternative au modèle actuel privilégiant une utilisation plus sobre des ressources et une valorisation locale des matières. Elle est ainsi facteur d'innovations dans les modes de production et d'organisation en favorisant notamment la constitution de filières organisées impliquant l'ensemble de la société.

L'économie circulaire respecte ainsi les trois piliers du développement durable : environnemental, économique et sociétal. Le réemploi et la réparation peuvent non seulement constituer un potentiel de création d'emplois mais aussi apporter des réponses aux besoins matériels des populations les plus précaires.

Le porteur de projet devra démontrer l'**intégration du projet dans la logique globale de l'économie circulaire** (positionnement du projet dans la boucle, interactions et prise en compte des différents piliers de l'économie circulaire dans la définition de son projet).

Les projets soutenus auront vocation à servir d'exemples et à être valorisés par la CRESS et la DREAL pour susciter l'intérêt de telles démarches auprès des autres acteurs potentiels.

II- Objectifs de l'appel à projets

Les principaux champs d'actions de cet appel à projets seront sur le réemploi, la réutilisation et la réparation, notamment :

- ⌚ rénovation d'appareils électroménagers issus des dons des habitants ou récupérés auprès des distributeurs et revente de ces équipements à bas prix ;
- ⌚ éco-conception, réparation et économie de la fonctionnalité → réduction des impacts environnementaux d'un produit tout au long de son cycle de vie ;
- ⌚ recyclage → collecte, tri et préparation des déchets et des matières qui en sont issues - optimisation de la qualité des matières valorisées, diminution de la quantité des résidus ultimes non valorisés et régularisation des flux de matières ;
- ⌚ transformation, utilisation et réintégration des matières issues de déchets → intégration de matières premières de recyclage dans des domaines d'application nouveaux ou existants, traitement biologique et valorisation énergétique des déchets ;
 - il pourrait être ainsi pris en compte dans le cadre des déchets textiles, la coopération avec une filière de recyclage permettant de trouver de nouveaux débouchés (isolant thermique par exemple) pour les vêtements ne pouvant être réemployés.

Il pourra aussi être envisagé, dans le cadre de cet appel à projets, la promotion des territoires ruraux engagés dans un projet de transition écologique avec des offres de tourisme durable et local pour renforcer leur attractivité touristique par leur engagement environnemental.

Il est attendu un projet qui comporte dans la mesure du possible un caractère nouveau, lequel peut également être porté par une ou plusieurs structures, dans le cadre d'une activité répondant aux valeurs de l'économie sociale et solidaire. Les projets soutenus auront vocation à servir d'exemples, à être valorisés et à être démultipliés par le biais d'outils de communication et de promotion utilisables autant par les lauréats eux-mêmes que par les partenaires de l'appel à projets.

III - Critères de sélection

Les organismes porteurs de projets éligibles sont les entreprises de l'économie sociale au sens de l'article 1 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 : association, coopérative, mutuelle, fondation et société commerciale dont la finalité sociale, sociétale ou environnementale est centrale et qui

observe un principe de lucrativité limitée et cherche à associer les parties prenantes à sa gouvernance.

Les projets présentés, au-delà de la **1)** faisabilité technique et organisationnelle du projet et **2)** clarté, précision et qualité du dossier de candidature, devront :

- être structurants (pour un territoire, une filière, un marché, un produit, un mode d'organisation...) ;
- présenter un potentiel de développement ou de duplication (caractère reproductible) ;
- être inscrits dans des dynamiques de développement de territoires (articulation avec les politiques locales, coopération avec les autres acteurs économiques, les autres acteurs de l'ESS, ...) ;
- présenter si possible un caractère d'innovation sociale, technologique (en termes de produits, de processus, de modes d'organisation, de mobilisation de ressources, d'impacts économiques, environnementaux...) ou d'exemplarité ;
- présenter un plan de financement (N à N+1) structuré et équilibré, intégrant les financements au titre de cet appel à projets pour 2020 et « faisant » valoir le caractère incitatif de l'aide et effet de levier.

IV - Conditions de financement

Quel est le type de soutien possible ?

Un soutien financier, limité à 5 000€ (maximum) par projet. Les dépenses éligibles doivent être liées directement au projet.

Afin de sécuriser sa réussite, le projet ne devra pas reposer uniquement sur des subventions et devra disposer d'autres sources de financement en complément de l'aide de la DREAL.

Types de dépenses éligibles :

- études d'opportunité et d'accompagnement (diagnostic, étude de faisabilité, établissement d'un plan d'actions et de mise en œuvre de préconisations techniques et organisationnelles) ;
- les actions de formation liées au projet pour accompagner la démarche au sein de la structure ;
- les dépenses d'animations autour du projet.

Dépenses non-éligibles :

- les frais généraux correspondant au fonctionnement courant de la structure de l'organisme ;
- les frais de personnel du bénéficiaire - hors emplois publics - dans le cadre du projet, dans la mesure où ils correspondent à du temps de coordination et d'animation.

IV – Critères d'éligibilité et d'évaluation

Les projets présentés devront :

- Avoir une faisabilité technique et organisationnelle ;
- Avoir des objectifs clairs, une qualité d'argumentaire, décrire les différentes étapes, fournir un calendrier défini et crédible ; – Être structurants (pour un territoire, une filière, un marché, un produit, un mode d'organisation...) ;
- Présenter un potentiel de développement ou essaimage (caractère reproductible) ;
- Être inscrits dans des dynamiques de développement de territoires (articulation avec les politiques locales, coopération avec les autres acteurs économiques, les autres acteurs de l'ESS, ...) ;

- Présenter si possible un caractère d'innovation sociale, technologique (en termes de produits, de processus, de modes d'organisation, de mobilisation de ressources, d'impacts économiques, environnementaux...) ou d'exemplarité ;
- Être en lien avec le monde universitaire ;
- Présenter un plan de financement (N à N+1) structuré et équilibré, intégrant les financements au titre de cet appel à projets pour 2021 et « faisant » valoir le caractère incitatif de l'aide et effet de levier.

V – Modalités d'intervention financière.

Un soutien financier, limité à 5 000 € (maximum) par projet. Les dépenses éligibles doivent être liées directement au projet.

Afin de sécuriser sa réussite, le projet ne devra pas reposer uniquement sur les subventions de la DREAL mais, devra être co-financé et devra disposer d'un auto-financement minimum de 20 %.

VI – Modalités de dépôts des projets

Étape 1 : dépôt du dossier de candidature auprès de la CRESS qui transmet à la DREAL :

Une description de l'opération (annexe).

Étape 2 : Étude de la recevabilité et de la conformité des dossiers : seules les propositions de projets jugés recevables et éligibles feront l'objet d'une évaluation, selon les critères définis ci-dessus (1 mois).

Étape 3 : approfondissement des dossiers : des échanges pourront être apportés entre le porteur de projet et les co-financeurs afin de compléter le dossier.

Les résultats finaux, avec le montant de l'aide accordée, interviendront à l'issue de cette étape, et après passage en comité de décisions.

Calendrier de l'appel à projet

Date limite de dépôt des candidatures : 11 juin 2021.

Financement et début des actions en juillet.

ANNEXE 1 :

Dossier de demande d'aide.

Description de l'action.

1. Description de l'action.

Intitulé :

Adresse : lieu : territoire :

Contexte et origine de l'action :

Description et faisabilité du projet :

Objectifs :

Description :

Public bénéficiaire :

Partenaires :

Moyens mis en œuvre :

Programme : étapes :

Calendrier :

Date de début :

Date de fin :

Indicateurs :

Caractère innovant/exemplaire :

Capacité d'essaimage :

Lien avec le monde universitaire :

2. Plan de financement (tableau peut être joint) :